

## TARIFICATION

### ALSH INTERCOMMUNAL

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE

(du 8 juillet 2024 au 4 juillet 2025)

#### Modalité de calcul du tarif :

Tarif à la journée = revenus déclarés avant abattements / 12 mois x taux d'effort.

- **Tarif journée entière :**

- Plancher 4,46 euros – Plafond 18.68 euros
- Taux d'effort pour un enfant 0.49 %
- Taux d'effort pour deux enfants 0.41 %
- Taux d'effort pour trois enfants et plus 0.36 %

- **Tarif à la ½ journée (incluant le repas) :**

- Mercredi : réduction de 20% sur le tarif journée entière.
- Vacances scolaires : réduction de 20 % sur le tarif journée entière, sachant que l'accueil en demi-journée pendant les vacances scolaires est accepté uniquement à titre exceptionnel pour les enfants en situation de handicap pendant le temps d'adaptation.

- **Autres tarifs :**

- Nuitée et mini camps pendant les vacances : 2 fois le tarif journée.
- Veillée (sans nuitée) : 1,5 fois le tarif journée.
- Tarif fixe spécial enfant issu de foyer ou association spécialisée : 9.50 euros la journée.
- Pour les enfants placés en famille d'accueil, la famille d'accueil devra fournir ses feuilles d'impôts pour calculer le tarif.

Attention : Votre tarif pourra évoluer lors du premier trimestre de l'année en cours en lien avec la mise à jour de vos revenus déclarés.

Une augmentation automatique de 3% aura lieu chaque année dès le 1<sup>er</sup> jour des vacances d'été (5 juillet 2025).

Votre facture sera directement accessible sur votre portail citoyen.